

Motion des « Associations de malades » contre la décision de retrait de l'EUTHYROX

Considérant :

- Qu'il ne sera contesté par personne que **s'agissant des Lévothyroxines, tout changement de spécialité fait courir un risque, non nul, aux patients concernés.**

- Que ce qui est vrai au plan individuel l'est encore plus lorsqu'il s'agit d'une substitution de masse, imposée aux malades, comme l'ont prouvé de multiples exemples, tant à l'étranger (Nouvelle Zélande, Australie, Danemark, Israël...) qu'en France : 2010 BIOGARAN / TEVA et 2017 avec la crise sanitaire de masse toujours inexpliquée liée à la substitution « Levothyrox® AF/NF ».

- Que si les lévothyroxines font partie du petit nombre des « spécialités non substituables » (*mention « MTE »*) c'est qu'il y a toujours un risque à modifier le traitement d'un patient donné. Ce risque serait multiplié par 90 000 si on imposait brutalement un tel changement à tous les patients actuellement encore sous EUTHYROX ancienne formule.

- Que selon la HAS, dont c'est la compétence, « **Pour des personnes traitées bien équilibrées et sans effet indésirable, il n'y a pas lieu de changer de traitement.** ». Et ce sous la seule réserve que le médicament soit disponible sur le marché.

- Que s'agissant de l'EUTHYROX (ou de toute spécialité équivalente produite mondialement par MERCK KGaA), les informations en notre possession laissent à penser que ses capacités actuelles de production lui permettent de couvrir, très largement, les besoins du marché français (y compris pour les nombreux patients qui doivent se fournir à l'étranger, faute d'approvisionnement régulier suffisant en pharmacie).

- Que donc, **sauf à ce que cette société présente les éléments factuels vérifiables prouvant le contraire**, nous sommes en droit de considérer que l'EUTHYROX (avec lactose) de MERCK KGaA reste « **disponible sur le marché mondial** » (et le sera encore fin septembre et au-delà) - et donc que, à ce jour, **la recommandation de la HAS DOIT s'appliquer aux patients actuellement sous EUTHYROX.**

- Que mettre en œuvre cette migration collective vers des alternatives alors que le Covid-19 sévit encore et qu'une 2ème vague n'est pas à exclure, c'est prendre le risque qu'un certain nombre de patients en soient atteints au décours d'une dysthyroïdie et ne puissent bénéficier d'une bonne prise en charge. En outre des thyroïdites liées au SARS-Cov2 ont été signalées. **La sagesse voudrait donc qu'elle ne soit pas mise en œuvre tant que cette menace subsiste.**

Spécifiquement en termes de rapport « Bénéfices / Risques », considérant :

- Qu'au vu des divers avis rendus par la « Commission de transparence de la HAS » dont c'est la compétence spécifique : **aucune des lévothyroxines disponibles sur le marché ne présente une « amélioration du service médical rendu »**. Qu'il n'y a donc aucun bénéfice escomptable en termes de santé pour les patients concernés par une éventuelle substitution forcée
- Qu'à l'inverse une telle substitution présente pour eux **des risques, non prévisibles en termes de fréquence ou de gravité, mais incontestables.**

- Constatent qu'au vu de ces 2 éléments conjugués : **la « balance bénéfices risques » d'une telle substitution imposée à des patients bien équilibrés cliniquement et biologiquement sous Euthyrox est négative**, et donc que sa mise en œuvre contrevient aux règles de la « **sécurité sanitaire** » due aux patients, et au principe déontologique de base du « **Primum non nocere** »

Pour cet ensemble de raisons, au nom des très nombreux patients actuellement sous EUTHYROX AF, qui sont particulièrement inquiets de la menace qui pèse sur la possibilité de continuer à bénéficier d'un traitement qui leur convient, au risque de revivre les troubles qui ont été les leurs en 2017 :

[L'ensemble des Associations de malades de la Thyroïde expriment leur opposition résolue à ce projet dangereux pour les malades concernés.](#)

S'il devait être mis en œuvre et si, comme c'est probable, cela devait entraîner des troubles chez un certain nombre de patients, nous considérerions que la responsabilité de ceux qui auraient décidé, ou soutenu, ce projet serait directement engagée. Car nul ne pourra dire « *qu'il ne savait pas* ».

Nous demandons donc à pouvoir rencontrer d'urgence Monsieur le Ministre pour pouvoir débattre avec lui de ce grave problème de santé publique, avant toute prise de décision définitive de sa part.

« AFMT »
asso.thyroide@gmail.com

« Vivre Sans Thyroïde »
info@forum-thyroide.net

« UPGCS »
upgcs.direction@gmail.com

Motion rédigée à l'occasion de la tenue du 8ème comité de suivi des Lévothyroxines du 06/07/20